Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon —

Du vingt neuf septembre — an mil huit cent dix-sept, à dix — heures du matin —

Acte de Mariage de Jean Baptiste Michel Villard — Cultivateur —
âgé de trente huit ans, né à Toulon — département du var — le vingt neuf — du mois de septembre mil sept cent soixante huit — domicilié à les pradet — département du var — fils majeur — de feu Simon Villard perruquier et son vivant domicilié à Toulon — département du var — et de feue Françoise Michon d'un part. —

Et de fortunée achard — âgée de vingt deux ans, née à la Garde — département du var — le dix — du mois de ventôse mil — au 3me de la rep. — domiciliée à les pradet — département du var — fille majeure de philippe achard officier de santé domicilié à les pradet — département du var — et de françoise Gueul aussi domiciliée au pradet d'autre part. —

Les Actes préliminaires sont les publications faites par trois, les quatorze et vingt neuf septembre dans l'Etat civil, de quelle il n'existe point d'opposition ni empêchement au dit Mariage, d'après le terme prescrit par la loi: vu les extraits d'acte de naissance des futurs époux: vu aussi l'acte de décès de la mère du futur époux, vu aussi de notoriété reçus par Mr le Juge de paix de l'est en date du 10 du 7me Brumaire constatant la longue absence du père du dit Villard Jean Baptiste Michel: les preuves du jugé de l'existence de la future épouse, donnant leur Consentement au dit Mariage leur Conservation et approbation mutuel et le tout en forme: de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un fortunée achard — et l'autre Jean Baptiste Michel Villard —

En présence de Joseph honoré Bugier domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante deux — profession de propriétaire
De Jean Simon André aubran domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante neuf — profession d'officier de santé
De Jean aimé Lauger domicilié à la Garde — département du var — âgé de vingt huit ans — profession d'officier de santé
Et de Justin pascal Angelin domicilié à la Garde — département de var — âgé de vingt trois ans — profession de horlogeur Greffier de cette Mairie

Après quoi, moi François Toussaint Lauger Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte, dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et l'époux, l'épouse a déclaré ne le savoir de son

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon —

Du dix novembre — an mil huit cent dix-sept, à dix — heures du matin —

Acte de Mariage de Jean Baptiste Broquier — Cultivateur —
âgé de vingt six — ans, né à Toulon — département du var — le dix — du mois de frimaire — mil sept cent quatre vingt onze — domicilié à la Garde — département du var — fils majeur — de Jean François Broquier — domicilié à la Garde — département du var — et de anne Thérèse Bagel d'un part. —

Et de Thérèse victoire vidal —
âgée de vingt trois ans, née à Toulon — département du var — le deux — du mois de frimaire mil — au 3me de la rep. — domiciliée à la Garde — département du var — fille majeure de feu antoine vidal décédé en cette Commune domicilié à la Garde — département du var — et de Thérèse christine blanc d'autre part. —

Les Actes préliminaires sont les publications faites par trois les dix neuf et vingt six octobre dernier, desquelles il résulte qu'il n'y a eu ni oppositions ni empêchement au dit Mariage, d'après le terme prescrit par la loi: vu les extraits d'acte de naissance des futurs époux: vu aussi l'extrait d'acte de décès du père de la future épouse, décédé en cette Commune de la Garde: la présence du père et de la mère du futur époux et celle de la mère de la future épouse, donnant leur Consentement et approbation au dit Mariage.

et le tout en forme: de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Thérèse victoire Vidal et l'autre Jean Baptiste Broquier.

En présence de Justin pascal angelin domicilié à la Garde — département du var — âgé de vingt trois — profession de 1er Greffier de la Mairie
De Joseph aurran — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente sept — profession de Garde champêtre
De Jean andre Lupe — domicilié à la Garde — département du var — âgé de vingt neuf ans — profession de propriétaire
Et de andré vidal — domicilié à la Garde — département de var — âgé de quarante cinq — profession de propriétaire —

Après quoi, moi François Toussaint Lauger Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et l'époux, l'épouse a déclaré ne le savoir —